

Séance du 25 février 2022

Compte rendu synthétique

Étaient présents :

*Mmes Chaillan Delphine, Kaluza Véronique,
Mrs Chabaud Jean-Louis, Vivicorsi Pierre-Louis, Sabarly Alain, Mestre Bastien, Bee Sébastien, Brard Richard*

Absents excusés : *Danger Marine (pouvoir à Jean-Louis CHABAUD), Elie Madoux*

Secrétaire de Séance : *Brard Richard*

Séance : 19h00-20h15

Le Maire propose l'adoption du Compte rendu du synthétique du Conseil Municipal du 07/12/2021. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il a été délibéré les sujets suivants :

- **Convention Valocime** : la société VALOCIME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.
La société VALOCIME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 150 m² environ sur la parcelle D 268, située à « Montagne de Lieye », objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.
- **Entrée en vigueur de l'ordonnance relative à la « protection sociale complémentaire dans la fonction publique au 01 /01/2022.**
Les procédures de convention de participation ou de labellisation permettent aux collectivités de participer financièrement à la protection sociale complémentaires des agents. Un décret va être fixé pour que cette participation soit mise en place par les collectivités au plus tard, le 1er janvier 2026.
- **Rappel sur les Bien vacants sans maîtres.** Il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur la propriété bâtie et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée par un tiers. La commune, si elle le souhaite, peut dès lors par délibération de conseil municipal, procéder à l'intégration dans le domaine communal. La délibération n°43-2019 approuve l'intégration de biens.

- Le conseil a donné son accord pour l'adhésion à l'Association de Croix de Guerre, association qui cultive **la mémoire des soldats de la première guerre mondiale**, cités au front avec attribution de la **croix de guerre**.

- **Demande de Subventions au Département : Fodac et Amendes de police - Aménagement sécuritaire Rue Haute –**

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison douce dans le centre ancien du village, la Commune de Barrême envisage de réaliser des travaux d'aménagement sécuritaire de la voirie entre la "Rue Haute" et la "Rue de la Peste", afin d'en faciliter l'accès piéton.

Ce projet d'aménagement urbain rentre dans le cadre d'un projet de déambulation qui concernera tout le village en différents points, celui-ci étant le premier spot.

- **Appel à projet - Équipement sportif de proximité – Agence Nationale du Sport -**

Depuis 2010 la Commune s'est engagée dans la démarche d'offre sportive de proximité.

Tout d'abord par la création d'un terrain multisports en 2010 avec une piste d'athlétisme à proximité immédiate de l'Ecole Communale Victor Hugo.

Etant au centre du village, celui-ci est aussi ouvert au public.

Aujourd'hui il s'agit de compléter cette offre, avec la création d'un Skatepark jouxtant le terrain multisport, et ce afin de dynamiser le village et de pouvoir donner accès à la population, à différents sports et loisirs, à proximité.

- **Demande de Subvention Région "Petit FRAT" : Réhabilitation cabanon jardin de la Distillerie**

La Municipalité dans le cadre de l'aménagement du jardin attenant au musée de la Distillerie, souhaite procéder à des travaux de rénovation du « Petit Cabanon », afin qu'il trouve sa place dans le futur projet.

- **Demande de Subvention Région "Grand FRAT" : Aménagement sécuritaire de la cour de l'École**

Dans la continuité de la rénovation énergétique de l'Ecole communale, afin de garantir un environnement favorable et sécuritaire aux élèves ainsi qu'aux accompagnants.

Pour ce qui est de l'accès extérieur :

- Réduire la vitesse devant le portail en rétrécissant la voie communale,
- Créer un espace d'attente sécurisé pour les parents devant l'école
- Aménager un arrêt de bus sécurisé (aujourd'hui l'arrêt est situé devant la bibliothèque, où sa matérialisation ne répond plus aux critères optimaux de sécurisation. Il a été prévu de réduire en voie unique, au niveau de l'entrée de la cour de l'école, la voie communale, afin de créer un arrêt de bus sécurisé)

Intérieur de la cour :

- Le projet consiste à procéder à la réfection des surfaces de la cour.
- La pose d'un jeu de cour et l'aménagement de l'accès PMR (création d'une voie spécifique du portail jusqu'aux accès PMR existant aux portes des classes, répondant aux normes d'accessibilité)

▪ **Appel à candidature « restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé »**

La commune souhaite restaurer les Oratoires situés le long du chemin de la célèbre montée à la chapelle Saint Jean, et ce afin de préserver et valoriser ces monuments faisant partis du patrimoine historique et religieux du village.

Ceux-ci ont malheureusement été détériorés par les assauts du temps et des intempéries.

Au travers de cette opération de restauration, il s'agit à la fois de :

- Sauvegarder ce petit patrimoine et de garder et préserver un peu d'histoire.
- De poursuivre les efforts entrepris par la commune depuis des années en vue de la valorisation de son patrimoine rural.

▪ **Demande de Subvention Espace valléen et CIMA – Expositions permanentes paléontologiques « Musée à ciel ouvert »**

La Commune souhaite proposer une mise en valeur touristique du village basée sur la paléontologie en lien avec le contexte stratoptique local.

Il s'agira au travers de cet équipement, de renforcer l'attractivité touristique du territoire, en jouant sur les synergies avec le Musée de la Distillerie.

L'ensemble est conçu sur un concept de « musée éclaté » à travers une déambulation dans les rues du village. Les visiteurs pourront découvrir dans environ 7 lieux de visite, la variété des faunes fossiles du Barrémien ainsi que nombre de notions qu'elles permettent d'aborder.

▪ **Acquisition Parcelle COMMUNE/SIRI**

Le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'une convention multi-site avec l'Établissement Public Foncier PACA, pour accompagner des opérations de tout le périmètre intercommunal, jusqu'en 2026, et déléguer au bureau communautaire l'adoption des conventions de partage spécifique à chaque projet à intervenir.

La Mairie envisage l'acquisition, une fois les financements mobilisés, de la parcelle D 1099, et de son Cabanon cadastré D 269, sis à la Distillerie appartenant à Monsieur Joel SIRI.

Projet en Cohérence avec l'Expositions permanentes paléontologiques « Musée à ciel ouvert »

Points ont été abordés en question diverses :

- Validation des graphismes pour le projet de réfection des postes électriques
- Réflexion sur l'aménagement du village (mobilier, barrières, bancs...)